



9^e édition du Concours Photos AgriNature **« Qui construira nos villes demain ? »**

Ce concours est organisé par le FESTIVAL INTERNATIONAL NATURE NAMUR avec le soutien du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.

Partagez votre amour pour la Wallonie et votre passion de l'image.

Organisation

Le Concours AgriNature est organisé pour la 9^e fois. Les résultats seront dévoilés lors de la Foire agricole, forestière et agroalimentaire de Libramont du 26 au 29 juillet 2019.

La remise des prix aura lieu le dimanche 28 juillet après-midi au Libramont Exhibition and Congress (LEC).

Règlement du concours

Conditions Générales

Ce concours a pour but d'illustrer la faune, la flore, le monde rural et les paysages de la Wallonie.

Il est ouvert à tous : photographes, amateurs ou professionnels, sans distinction d'âge et de nationalité.

Sont exclus : les membres du Jury ainsi que les membres de l'organisation.

En participant à ce concours, le photographe manifeste son intérêt envers la nature et la ruralité en Wallonie. Il doit pouvoir justifier d'un comportement respectueux envers les espèces animales et végétales.

Ne sont pas acceptées : les photos où figurent des personnages identifiables si elles ne sont pas accompagnées de l'autorisation écrite de ceux-ci.

L'originalité et l'émotion engendrées par la prise de vue seront prises en compte, mais des critères photographiques classiques (cadrage, difficulté de prise de vue, maîtrise technique...) et environnementaux (aucune destruction/perturbation causée par la prise de vue, respect de l'environnement, lieux de prise de vue...) seront également considérés pour la sélection.

Catégories 2019

Thème général : **Qui construira nos villes demain ?**

Le thème de cette année touche un de nos besoins primaires : l'habitat. Comment construire, façonner, s'abriter tout en respectant les règles de gestion durable ? La thématique s'intègre de nouveau à celle de la Foire afin que l'exposition ait un impact encore plus fort sur le public. L'idée est de mettre en évidence le lien qui unit la forêt, à la fois richesse naturelle et renouvelable, son exploitation pour la production de bois et la construction et enfin le bien-être qu'elle procure au travers des services écosystémiques.

1. Biomimétisme

Quand la nature, sous toutes ses formes, couleurs et matières, inspire l'homme pour imaginer et réaliser des constructions innovantes. Encore mieux quand cette inspiration est éco-responsable !

NOUVEAUTE : rédiger brièvement, dans le champ prévu à cet effet dans le formulaire (« Quelle idée biomimétique se cache derrière cette photo ? »), les raisons qui vous ont poussé à soumettre votre photo dans cette catégorie. Que vous inspire cette photo concernant le biomimétisme ?

2. Forêt cultivée

Dans « cultivée », se retrouve le mot « culture » que ce soit pour le loisir ou le travail du sol et du bois ; cette catégorie concerne donc les forêts, depuis l'orée des bois jusque sous la canopée, pour l'ambiance apaisante du sous-bois, l'arbre comme thérapie naturelle, la rencontre fortuite avec un animal forestier, la mécanisation, le lien entre l'homme et la forêt, l'ensemble des services écosystémiques, mais aussi les constructions en bois.

3. Wallonie sauvage

Toute photo prise en Wallonie qui souligne la beauté sauvage et tranquille de nos forêts, campagnes, jardins... et de notre faune et flore. Antérieurement, cette catégorie faisait partie intégrante du Concours organisé dans le cadre du Festival International Nature Namur. Désormais, c'est au travers du Concours AgriNature que cette catégorie est exclusivement reprise.

4. Jeunes

Pour les photographes de moins de 18 ans (nés après le 30 juin 2001), toutes catégories confondues.

Attention : toutes les photos doivent être prises en Wallonie.

Inscription et envoi des photos

L'inscription est gratuite et se fait via le formulaire disponible sur le site www.agrinature.be. La date limite d'inscription est fixée au **dimanche 30 juin 2019 à minuit**.

Chaque participant peut envoyer au maximum 10 photos.

Le bulletin d'inscription est à remplir en ligne.

Pour les mineurs, le bulletin doit être signé par l'un des parents. Dans ce cas, veuillez simplement nous envoyer une preuve (scan ou autre) de l'autorisation à l'adresse mail concours-photos@agrinature.be.

De la même manière, les personnes identifiables sur la photo envoient leur accord à concours-photos@agrinature.be.

Les photos HD sont à télécharger directement sur le formulaire.

La définition des images doit permettre une impression en format 80x54 cm (attention pas moins de 5 Mo par photo).

Chaque fichier doit être envoyé en format JPEG (de préférence) avec comme intitulé la structure suivante :

- NOM_Prenom_01_Categorie_Titre de la photo (celui écrit dans l'inscription)
- NOM_Prenom_02_Categorie_Titre de la photo (celui écrit dans l'inscription)
- NOM_Prenom_03_Categorie_Titre de la photo (celui écrit dans l'inscription)

Remarque : merci d'éviter les accents et les éléments de ponctuation dans la nomenclature !

Pour la délibération du jury, les photos seront renommées afin de respecter l'anonymat des photographes.

Jury et Prix

Le jury est composé de photographes naturalistes, de conseillers scientifiques, de représentants de l'administration wallonne et d'associations environnementales. Il réalisera la sélection des photos pour l'exposition.

Il déterminera ensuite 5 prix :

- Grand Prix
- Prix Biomimétisme
- Prix Forêt cultivée
- Prix Wallonie sauvage
- Prix Jeunes

Les photos sélectionnées et les premiers prix seront exposés lors de la Foire agricole, forestière et agroalimentaire de Libramont entre le 26 et le 29 juillet 2019 dans le Hall d'entrée du LEC.

Lors de cette exposition, le public aura l'occasion de voter pour sa photo préférée afin d'élire le Prix du Public.

Les prix remis auront une valeur totale de 5.000 €.

Les lauréats seront avertis par e-mail à l'adresse mentionnée dans leur formulaire aux alentours de début juillet. Si vous ne recevez pas de mail c'est que, malheureusement, aucune de vos photos n'aura été sélectionnée.

Les photos seront également exposées au Festival International Nature Namur en octobre ainsi que dans d'autres villes de Wallonie, dans le cadre des délocalisations du Festival.

Droit d'auteur et utilisation des œuvres

Les participants doivent posséder les droits d'auteur de toutes les photos envoyées et garantir l'authenticité de leur(s) photo(s). L'organisateur décline toute responsabilité envers n'importe quelle infraction aux droits d'auteur.

Le photographe conserve la propriété intellectuelle de ses photos, mais autorise la Wallonie et le Festival International Nature Namur à reproduire et à diffuser son œuvre dans le cadre de l'exposition AgriNature et de la promotion de ce concours ainsi que de l'exposition.

En cas d'utilisations non strictement liées à l'organisation du concours ou à la promotion d'éditions ultérieures, l'accord préalable de l'auteur sera toujours demandé.

En cas d'accord, les photos ne pourront être utilisées qu'à des fins culturelles, pédagogiques, sociales, touristiques et tout usage commercial sera exclu.

Les photos seront toujours accompagnées du nom de leur auteur.

Données à caractère personnel

Les renseignements fournis par les participants peuvent être utilisés dans le cadre des concours photos AgriNature. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en vigueur le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès du Festival d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données les concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : info@festivalnaturenamur.be.

Aucune des informations fournies ne pourra faire l'objet d'une commercialisation.

Application du règlement

Toute candidature de participation au Concours photos AgriNature implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de ses possibles modifications d'organisation et de fonctionnement.

En cas de contestation sur le sens des stipulations du présent règlement, seul le texte en français fera foi.

Le présent règlement est également disponible sur le site d'AgriNature : www.agrinature.be.

Responsabilité

La participation au concours étant réalisée par le biais d'internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables ou le temps de chargement. En conséquence, le Festival ne saurait en être tenu pour responsable.

Pour toutes informations complémentaires :

Concours photos AgriNature
Maud SERVLANCKX
Téléphone : +32 (0) 81/43.22.04
Email : concours-photos@agrinateure.be
Internet : www.agrinateure.be

